

## CONGRÈS VIRTUEL POUR L'INTERNATIONAL DE L'ÉDUCATION

Le 9<sup>ème</sup> congrès de l'International de l'Éducation se déroulera de façon virtuelle du 11 au 13 juillet 2023. Un évènement de ce type se construit 2 ou 3 années à l'avance et du fait de la Covid, il n'a pas été possible de le réaliser en présentiel. De ce fait, un congrès extraordinaire en présentiel se tiendra en juillet 2024 à Buenos-Aires.

18

Le Lien N°215 - mars 2023

**S**uite aux décisions du congrès de Bangkok en 2019, l'International de l'éducation fera un bilan en juillet suivant sur les points suivants :

**1/ La marchandisation et la privatisation croissantes de l'éducation constituent l'une des plus graves menaces pour l'éducation en tant que droit humain et bien public.** Elles portent atteinte aux droits des enfants, des élèves et de la profession enseignante et mettent gravement en péril l'avenir de l'éducation publique et la capacité souveraine des États à définir des politiques éducatives alignées sur leurs propres projets pour promouvoir le développement durable ;

**2/ Les gouvernements abrogent leurs engagements stratégiques et législatifs et leurs obligations financières pour une éducation équitable et de qualité pour toutes et tous.** Parfois des gouvernements favorisent et/ou encouragent activement la marchandisation et la privatisation de l'éducation, en transférant des ressources publiques au secteur privé ou en facilitant l'intervention des acteurs privés dans la gestion publique, non seulement dans leur pays, mais

aussi à l'étranger, dans le cadre de programmes internationaux de développement ;

**3/ Malgré les preuves démontrant les effets préjudiciables de la privatisation, les institutions financières internationales continuent à promouvoir la privatisation et la commercialisation de l'éducation.**

**4/ Les acteurs commerciaux mondiaux acquièrent une influence politique et stratégique, nationale et internationale, importante et croissante,** alors que certains de ces acteurs commerciaux agissent souvent au mépris de la loi.

**5/ La menace de la marchandisation et de la privatisation est étayée par une analyse montrant que les acteurs commerciaux considèrent l'éducation comme un marché d'opportunités commerciales, nos élèves comme de simples unités économiques exploitables et les travailleur-euse-s de l'éducation comme des éléments superflus dans leur tentative de satisfaire leur recherche de profits et leur cupidité insatiables ;**



**6/ Le processus de « réforme » néolibérale – de la marchandisation et la privatisation de l'offre éducative à la monétisation et à la normalisation de l'évaluation, des programmes scolaires, de la pédagogie et de la formation des enseignant-e-s – est conçu pour optimiser l'accès et le profit du secteur de l'éducation, qui représente 5 000 milliards de dollars américains par an ;**

**7/ Les programmes scolaires complets et inclusifs risquent d'être saisis et repensés par les entreprises pour répondre aux intérêts néolibéraux ;**

**8/ À l'heure actuelle, 2% seulement du « marché de l'éducation » sont liés au numérique.** Il est largement démontré que les entreprises de technologies de l'éducation cherchent à accroître leur part du marché.

**9/ À la lumière de l'expansion mondiale du processus de privatisation et de commercialisation de l'éducation, il est important de prendre l'initiative de définir une stratégie commune au niveau international, fondée sur la recherche, la communication, la syndicalisation et la mobilisation.**

La FERC dans la continuité de son engagement, participera à ces deux congrès et affirmera ses principes politiques. Nos délégations communiqueront notamment par l'intermédiaire d'article dans notre journal fédéral.

